Les échos

De Ver Sur Launette – Loisy

N°18 : Juillet 2018

SOMMAIRE

- Editorial P 1
- Etat civil P 2
- Agenda P 2
- Comptes rendus du Conseil Municipal P 3
- Environnement - Cimetière P8
- Rappels civiques P8
- Future mairie P9
- Ecole P 9
- Nos aînés P 10
- Culture P11
- Festivités P 11
- Associations P 13
- Informations diverses / actualités P 14
- Jeux P 16

Editorial

Un goût de déjà vu !

Mesdames, Messieurs,

Le 6 juin dernier, notre commune a une nouvelle fois subi une intempérie exceptionnelle par la venue d'un orage avec une quantité d'eau importante sur un sol déjà gorgé d'eau, ne pouvant plus absorber une partie de cette eau.

Les conséquences sont malheureusement connues à VER, car elles entraînent souvent des inondations le long de la Launette ou des coulées de boue dans la rue du jeu d'arc.
Cette fois, l'inondation a eu lieu rue du vieux moulin, située sur le plateau agricole, un endroit où n ous pouvions nous estimer à l'abri de ce type d'évènement.

Hélas NON !

Six pavillons ont vu l'eau des champs s'introduire dans les salons, sous-sol avec d'importants dégâts matériels.
Ces évènements sont imprévisibles et étaient souvent assez rares pour accuser la fatalité. Depuis quelques années, ces phénomènes sont à répétition, dus à l'action de l'homme et les conséquences sont souvent amplifiées par nos décisions locales ou des demandes de concitoyens telles que :

« M. le maire, pourquoi vous ne m'autorisez pas à vendre ce terrain pour construire le long de ce fossé inutile, alors que ….».

En 2001, suite à l'inondation venue de la rivière, nous avions décidé en conseil que la municipalité devait faire son possible pour limiter les conséquences de ces phénomènes.

- Un pont sur la Launette en amont de Ver a été refait afin de contenir les arrivées d'eau sur la commune et le 6 juin dernier celui-ci a parfaitement rempli sa mission.
- Une double évacuation des eaux pluviales rue Léonce Lefèvre a été réalisée pour éviter l'immersion de celle-ci par les eaux de ruissellement du lotissement des Caillois. Là aussi, l'efficacité était là car les riverains n'ont pas subi de dommage.

Aujourd'hui nous devons trouver des solutions pour éviter les conséquences du ruissellement des eaux des champs, qui souvent se chargent de terre, colmatant les réseaux, et finissent dans les habitations.
Des solutions existent et seront présentées au conseil municipal qui devra faire le choix de faire ou ne pas faire. Elles ont un coût financier certainement proche de celui du pont sur la Launette, mais surtout la commune n'est pas propriétaire des terrains.

Certains habitants devront eux aussi faire leur part du travail car beaucoup trop de maisons rejettent leurs eaux pluviales dans le réseau d'eau d'égout, ce qui a provoqué le 6 juin dernier des remontées d'excréments dans une maison en contrebas.
Ces eaux doivent être traitées sur la parcelle pour ne pas perturber le fonctionnement de la station d'épuration, ni être mises sur la voie publique pour éviter les inondations des maisons en aval.

L'eau de pluie est précieuse pour la vie sur terre, elle n'est pas polluée et un simple trou dans la terre lui permet de rejoindre la nappe phréatique qui nous permettra de vivre demain.

Bonnes vacances.

Yves Cheron

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

- Lundi : 14 H – 18 H
- Mardi 14 H – 18 H
- Mercredi 10 H – 12 H
- Jeudi : Fermé
- Vendredi : 14 H – 18 H

- 1er samedi du mois : 9 H 30 – 12 H
(Reporté au samedi suivant si jour férié)

Vous pouvez également contacter le secrétariat au 03 44 54 01 69
UNIQUEMENT durant ces horaires.

ETAT CIVIL

Naissance :

- Candice LACHENY le 03/05/2018
- Shaïneez DESFONTAINES le 18/06/2018

Toutes nos félicitations aux parents.

Mariage :

- Nathalie COOL et Bernard LECORNET le 28/04/2018
- Jennyfer ALBERT et Grégory MARCINKOWSKI le 09/06/2018

Toutes nos félicitations aux mariés.

A VENIR …

- **Samedi 14 juillet :** Commémoration et pique-nique républicain,
- **Lundi 03 septembre :** Rentrée des classes
- **Dimanche 07 octobre :** Mission centenaire- Champs de bataille de l'Artois
- **Dimanche 11 novembre :** Centenaire 14-18
- **Dimanche 25 novembre :** Déjeuner spectacle au LIDO

Compte rendu du Conseil Municipal

Mardi 10 avril 2018

1. Compte administratif 2017 (Commune et eau)

Commune

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 599 274,09 € et les recettes de fonctionnement à 830 692.85 € pour l'année 2017.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 68 326.53 € et les recettes d'investissement à 142 413.19 € pour l'année 2017.

Eau-assainissement

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 26 418.30 € et les recettes d'exploitation s'élèvent à 69 961.71 € pour l'année 2017.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 328.42 € et les recettes d'investissement s'élèvent à 28 766.82 € pour l'année 2017.

2. Compte de gestion 2017 (commune et eau)

Pour la commune, le résultat de clôture de l'exercice 2017 s'élève à 22 590.22€ pour la section Investissement et 1 145 278.06€ pour la section Fonctionnement, soit un résultat global de clôture de + 1 167 868.28€.

Pour l'eau, le résultat de l'exercice s'élève à 223 761.68 € pour la section investissement et 356 219.30€ pour la section fonctionnement, soit un résultat global de clôture de + 579 980.98€.

3. Affectation de résultat (commune et eau)

Affectation du résultat d'exploitation de la commune de l'exercice 2017:

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 :
EXCEDENT 1 145 278.06€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE : 150 609.78€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT :
994 668.28€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE : EXCEDENT
22 590.22€

* * * * * * * *

Affectation du résultat d'exploitation de l'eau de l'exercice 2017:

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT
356 219.30€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT :
356 219.30€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE : EXCEDENT
223 761.68€

4. Vote des 3 taxes d'imposition

Un coefficient de variation proportionnelle de 1,01 pour un produit attendu 457 865 €, auquel il faut déduire le montant de 139 526 € représentant le FNGIR qui sera prélevé par la Préfecture de l'Oise.

5. Budget primitif 2018 (commune, eau et lotissement)

Commune

Les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2018 sont équilibrées à hauteur de 1 786 366.28 €.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2018 sont équilibrées à hauteur de :
1 705 265.32€.

Eau-assainissement

Les dépenses et recettes d'exploitation pour l'année 2018 sont équilibrées à hauteur de :
428 219.30 €.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2018 sont équilibrées à hauteur de : 1 131 381.82 €.

6. Attribution de subventions

Le détail des subventions que le Conseil Municipal décide d'octroyer aux associations et organismes divers pour un montant total de 5 950.00 € est énoncé.

7. Choix du traitement des eaux usées de VER SUR LAUNETTE

M. le Maire résume l'historique des différentes décisions et réunions étant intervenues concernant le dossier du traitement des eaux usées de VER SUR LAUNETTE et rappel les différentes possibilités s'offrant à la commune.

Pour rappel, un conseil municipal s'était tenu spécialement pour ce dossier le 22 juin 2017.

M. Yves CHERON a de nouveau rencontré Mme MERCIER le 21 février et indique qu'elle souhaite qu'une décision soit prise rapidement quant à la position du conseil sur le choix du traitement des eaux usées de VER SUR LAUNETTE.

M. le maire rappel les chiffrages qui avaient été fait lors de l'étude.

L'impact final des travaux fait ressortir une différence de 0.48€ au m3 entre les deux projets. Sachant que le prix pour la reconstruction de la STEP à Ver à été prise avec subvention (situation la plus favorable) et le raccordement au SIA à Lagny Le Sec sans subvention (situation la moins favorable).

Un débat s'engage au sein du conseil.

Résultat du vote :

- Reconstruction de la STEP à VER : 3
- Raccordement au SIA de Lagny le Sec : 7
- Abstention : 2

8. Devis pour travaux de Géomètre.

Devis du géomètre AXEGO pour un relevé topographique de l'itinéraire prévue pour le raccordement au SIA. Le coût est de 0.80€/ml soit un devis s'élevant à 2 080€HT.

9. Demande de subvention à l'état au titre du contrat de ruralité pour la nouvelle mairie

Des subventions peuvent être demandées au DSIL pour la construction de la nouvelle mairie au titre du contrat de ruralité avec la CCPV.

M. le maire présente le plan de financement.

10. Répartition salaire EVE/VER cantine 2015 et 2016

La commune de Ver Sur Launette fait appelle à une employée d'EVE pour le repas du midi à la cantine.
La répartition de son salaire doit donc être réalisée entre les deux communes.

La commune de Ver Sur Launette doit donc à la commune d'EVE les sommes suivantes :

- 2015 : 12 356.30€
- 2016 : 13 547.33€

11. Adoption définitive du régime indemnitaire RIFSEEP

Le conseil municipal à sollicité l'avis des membres du comité technique concernant la mise en place du RIFSEEP au sein de la collectivité.

Un premier avis défavorable a été émis à l'unanimité lors de la réunion du 15 février 2018 par le comité technique au motif que les primes de maladie soient proratisées en fonction des absences maladies. Il ne souhaite pas qu'une modulation à la baisse de l'IFSE soit possible.

M. le maire a donc saisi de nouveau le comité technique pour la séance du 27 mars 2018. Un nouvel avis défavorable à été émis à l'unanimité pour les mêmes raisons.

M. le maire demande donc au conseil municipal quel est sa position sur la décision prise en conseil municipal sachant que le comité technique ne donne qu'un avis et non une obligation.

Vote à l'unanimité pour garder la délibération et proratiser les primes en fonction des jours d'absences des salariés.

12. City Stade et demande de subvention

Mlle Betty expose qu'il convient d'installer un city-stade pour les jeunes de notre commune afin de mieux répondre à leurs attentes en matière de diversité de sport collectif et pour améliorer la qualité de vie des administrés. Il a été étudié la possibilité d'installer un terrain multisports sur le stade municipal.

Un devis de la société CASAL SPORT a été reçu pour un montant total de 56 546 € HT.

Plan de financement :

- CNDS (20%),
- DETR (30%) limité à 50 000 € de travaux,
- Conseil départemental (33.5%),
- Commune (20%).

13. DEVIS Nettoyage des caniveaux

Le contrat pour le nettoyage des caniveaux 1 fois par trimestre avec la société VEOLIA s'est terminé.
Un nouveau devis pour renouveler le contrat a été demandé. Veolia propreté n'a pas répondu.

Un autre devis a été demandé à la société WIAME. Le devis reçu :

- 600€ TTC la demi-journée.

Le devis de la société WIAME est adopté.

DEVIS Barrière de sécurité,

Le devis de l'entreprise ERSIMS de Thiers-sur-Thève réalisant la rampe rue du Bois pour l'accès à la mairie s'élève à 5 780 € pour 23 mètres.

Le devis de la société **ERSIMS** est adopté.

DEVIS *de contrôle des installations sportives et jeux*

Un devis a été reçu de la société SCMS.EUROPE pour 177.60€.

Le devis de la société SCMS.EUROPE est adopté.

Subvention ATSEM

Afin de favoriser la préscolarisation en zone rurale, le Conseil Départemental accorde une aide pour le fonctionnement des classes maternelles créées au sein des regroupements pédagogiques.

Le conseil municipal sollicite donc le Conseil Départemental pour l'octroi de cette aide.

Questions diverses

- **Nouvelle mairie** :

L'Architecte des Bâtiments de France a demandé des pièces complémentaires suite au dépôt du permis de construire pour la future mairie.
De nombreux changements sont demandés. Il indique se rendre jeudi prochain avec l'architecte en charge du dossier chez l'ABF pour discuter et trouver rapidement une solution.

- **Ramassage des déchets ménagers** :

Suite à la distribution des nouveaux bacs beaucoup d'habitants sont inquiets, notamment sur l'emplacement de leurs poubelles sur la voie publique.

Véolia en charge de la distribution des bacs et du ramassage des déchets n'est pas performante. De nombreux problèmes ont été signalés et les habitants ont été invités à signaler toute autre difficulté.
Il y aura une phase de 3 mois d'adaptation.

Mardi 05 juin 2018

1. **Instauration d'un Pacte Financier CCPV / Commune**

Avec la mise en place d'une fiscalité professionnelle unique, le pacte financier et fiscal de la CCPV a pour but de définir le cadre des relations financières et fiscales entre la communauté et ses communes membres, au service d'un projet de territoire et dans le respect de l'autonomie financière et fiscale des communes.

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays de Valois est placée sous le régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique (FPU). Par celui-ci, la CCPV perçoit désormais toutes les ressources fiscales issues du développement économique, les communes percevant en compensation les ressources économiques qui étaient les leurs avant la transition.

La commune de VER SUR LAUNETTE se verra reversée la somme de 171.44€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 01 contre, 04 pour, 06 abstentions, APPROUVE l'instauration d'un Pacte Financier et Fiscal Territorial de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres,

2. **Modernisation des réseaux :**

- **Eclairage Public – EP – AERIEN – Diverses rues**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés dans le cadre de la 4ème tranche de modernisation de l'éclairage public :

- Eclairage Public dans diverses rues (Rues des Forges, Hubert Vaillant, père Eustache, Ruelle du Curé, Place de la Croix, rue du Jeux d'arc, rue Gérard de Nerval et rue des Entelles

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 6 004,56 € (avec subvention). Le SE60 subventionne la différence, à savoir 7 086.92€.

- **Mise en Souterrain – BT / EP / RT – SOUS TERRE – Place de la Croix**

Il est nécessaire d'enfouir les réseaux éclairage public, électricité basse tension et réseau téléphonique sur la Place de la Croix entre les ateliers communaux et Mme TOURET pour la construction de la future mairie.

Le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 27 avril 2018 s'élève à la somme de 53 407,81 € pour les trois enfouissements.

- 17 741.55 € HT pour le réseau basse tension,
- 10 331.80 € HT pour l'éclairage public,
- 13 651.51 € HT pour le réseau téléphonique,

Le montant prévisionnel du fond de concours de la commune de 47 825,71 € (sans subvention) ou 34 103,29 € (avec subvention)

Un débat s'engage.

1 contre, 10 pour

3. **Ecole**

- **Tarifs cantine**

Mme Stéphanie ALVES propose une augmentation de 2%, basée sur l'augmentation des impôts, du tarif de la cantine pour la prochaine année scolaire (2018-2019). Les tarifs seront actualisés sur chaque tranche d'imposition.

M. le maire indique que la commune d'EVE est en accord avec cette proposition.

- **Projet de centre de loisirs le mercredi en période scolaire**

Une réflexion a été lancée suite à la demande de l'ouverture d'un centre de loisirs par des parents d'élèves car les NAP n'étant plus appliquées à la prochaine rentrée, les mercredis seront donc libres et ils souhaiteraient un moyen de garde pour les enfants.

A Ver Sur Launette, l'ouverture d'un centre de Loisirs est compliquée à mettre en place et trop coûteuse.
Une solution de délocaliser le centre de loisirs à l'extérieur en proposant des places dans les villages alentours a été étudiée :

- A OTHIS, la municipalité ne souhaite pas faire de proposition,
- A PLAILLY, le financement est fixé par une association,
- A ERMENONVILLE, la municipalité demanderait une participation financière de 10€ par jour et par enfant de VER SUR LAUNETTE. Le centre de loisirs étant récent, la commune d'Ermenonville cherche à rentabiliser ce service et serait prête à accepter en priorité les enfants de notre commune.

Vote à l'unanimité pour un partenariat avec la commune d'ERMENONVILLE pour le centre de Loisirs les mercredis pendant la période scolaire.

Il est demandé qu'un point soit fait en décembre pour connaitre le nombre de participants, coût…

- **TITRE EXECUTOIRE**

Total des frais de scolarité des enfants de VER à EVE

- Année 2014/2015 : 2 048.83€,
- Année 2015/2016 : 2 603.60€,
- Année 2016/2017 : 2 631.82€,

4. <u>Eglise</u>

- **Devis réparation couverture et indemnité assurance**

Un devis de réparation a été demandé à la société LELU. Le montant du devis s'élève à 5 465.09 euros TTC.

L'assurance GROUPAMA a accepté de prendre en charge les réparations. Seule la franchise de 878.69€ sera due.

- **Devis diagnostic mur Nord**

Un devis de la société LEON NOEL avait été reçu pour 17 336.91€ pour faire un diagnostic du Mur Nord de l'église pour trouver à quoi sont dues les fissures des voûtes.
La subvention sollicitée au Conseil Départemental à hauteur de 50% a été accordée.

Les montants des recherches étant assez élevés, il a été demandé à la société LEON NOEL d'échelonner les recherches.
Ainsi, si la cause de l'affaissement des voûtes est trouvée avant d'effectuer toutes les recherches précisées sur le devis, les opérations de recherche non encore effectuées ne seront pas réalisées, et donc non facturées.
Ainsi, le Conseil Départemental subventionnera 50% de la facture finale.

5. <u>Projet de statut du S.I.S.N</u>

Le conseil syndical du 14 mars 2018 propose de valider les nouveaux statuts.
En effet, les communautés de communes sont désormais représentées dans le S.I.S.N. Ainsi une modification des statuts du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette portant sur la composition du Conseil Syndical, la représentation des collectivités membres et le fonctionnement du syndicat est proposée.

Le S.I.S.N sera ainsi composé de représentants de communes, de communauté de communes et de communauté d'agglomérations et le S.I.S.N deviendra donc un syndicat mixte fermé à la carte.

01 contre, 03 abstentions et 07 pour

6. <u>NOUVELLE MAIRIE</u>

- **Demande de subvention de la région**

Le permis de construire a été accepté par l'architecte des bâtiments de France et est ainsi délivré.

Des compromis ont du être faits suite au rendez-vous avec l'architecte, M. le Maire et l'ABF.

L'état au titre DSIL a certainement accepté la subvention demandée, mais le montant s'élèverait à 80 000 € au lieu de 162 400€ demandés car un nouveau plan de financement a été réclamé.
Au vu de cette information, il est proposé de demander une subvention à la région avec un nouveau plan de financement pour un montant global de 85 162.09€, dont 31 168€ sont déjà accordés.

- **Avenant architecte AAPACH**

La rémunération de l'architecte dans l'appel d'offre était calculée sur un projet de mairie de l'ordre de 545 000€.
Aujourd'hui, au vu du projet écologique, des surfaces construites et des contraintes de l'ABF, le projet s'élève à 750 000€ environ.

Ainsi, la rémunération de l'architecte AAPACH est plus élevée. M. le maire a donc négocié avec l'architecte pour qu'il revoie sa rémunération à la baisse.
Un accord a été trouvé, ce qui ferait une augmentation des honoraires de l'ordre de 6 500€.

7. Demande d'interdiction des poids lourds sur la RD 922 en transits par la commune de PLAILLY

La mairie de PLAILLY a envoyé un courrier en date du 23 avril 2018 sur le lancement d'une procédure d'institution de déviation de poids lourds.

Le Conseil Municipal de Plailly à décidé de déposer auprès des services de l'Etat une demande d'interdiction de passage des poids-lourds de plus de 3.5T en traversée du village sauf desserte locale.

Afin que ce dossier ait plus de chance d'aboutir, il demande à notre commune de prendre une délibération du même type pour le soutenir dans sa démarche.

8. Autorisation d'ouvrir un poste de Délégué à la Protection des Données (DPD)

A compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général Européen d'avril 2016.
Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membre de l'UE.

C'est pourquoi, il convient de désigner un DPD qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGP

9. Devis pour une recherche historique sur la commune de VER

M. le maire expose au conseil municipal que la commune a une histoire « nationale »
Selon des écrits, les résidences préférées de Pépin le Bref puis de Charles le Chauve furent Servais, Quierzy, Compiègne, Verberie et Ver.
De 751 à 877, 10 diplômes (lois) sont datés de Ver.
Le palais de Ver semble avoir eu une importance égale à celle de Verberie

N'ayant pas d'information en mairie, M. le maire indique qu'il serait intéressant de connaître l'histoire de notre village sous les carolingiens. Il s'est rapproché de la société AQUILON afin de rechercher les actes anciens, soit les diplômes signés à Ver.

Le devis s'élève à 600 € HT.

De plus, il indique que si l'on souhaite approfondir les recherches et connaitre l'éventuelle histoire de VER, il est possible d'effectuer des recherches plus poussées pour la somme de 6 500€.

Il propose donc dans un premier temps que la société AQUILON recherche les diplômes, et si en recherchant ses documents, l'historien trouve des informations intéressantes, on pourra éventuellement demander une recherche plus approfondie.

10. Signalétique de rues

Afin que les visiteurs de notre village trouvent plus facilement leur chemin suite au changement du sens de circulation dans le centre du village, il serait nécessaire d'investir dans des panneaux signalétiques.

Le Parc Naturel Régional de l'Oise a initié il y a quelque temps maintenant une signalétique commune à toutes les municipalités.

L'achat des panneaux est subventionné à hauteur de 50% par le PNR.

Le total des achats de panneaux est estimé à 4 300 €, soit 2 150 € restant à la charge de la commune.

11. Questions diverses

M. Eric LAUBE demande à M. le maire l'avancement du dossier du raccordement à Lagny Le Sec.
M. le maire indique avoir informé le SIA de notre décision. Le président à souhaité une réunion avec le vice-président de la CCPV et lui-même qui a eu lieu.
Il a également demandé une nouvelle réunion avec l'agence de l'eau. M. Doucet a des craintes sur le retour négatif de l'agence de l'eau pour l'avenir du SIA.
M. le maire indique qu'il souhaite qu'une réponse, positive ou négative, soit donnée rapidement, car il faut commencer le projet quel qu'il soit rapidement.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des séances sur le site internet de la commune
http://www.versurlaunette.fr/mon-village/comptes-rendus-conseils-municipaux/

Environnement–Cimetière Zéro-Phyto : des tests en cours!

Face aux nouvelles réglementations et aux impératifs d'abandon des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics, le cimetière reste un point sensible en matière de gestion écologique. Confronté aux exigences de "propreté" de la population, l'objectif "zéro phyto" semble difficile à atteindre, par le recours au seul désherbage alternatif, dans ce lieu définitivement très sensible.

Un sujet riche et complexe, à la fois technique, culturel, patrimonial et sociétal. Il nécessite des regards croisés pour apporter des réponses adaptées, respectant la sensibilité des usagers

Nombre d'obstacles (temps de travail important, intolérance par rapport à la végétation spontanée, ...) pourraient en effet être levés si nos cimetières étaient notamment aménagés avec le végétal, comme c'est le cas chez beaucoup de nos voisins européens (Pays-Bas, Allemagne, Grande-Bretagne, Suède, ...).

La nouvelle législation relative à l'utilisation des pesticides sur le domaine public contraint les gestionnaires publics à trouver des alternatives aux herbicides pour gérer les allées de cimetières.

Les allées de notre cimetière ne sont pas toujours accessibles pour un bon nombre de machines de désherbage alternatif. Il faut donc envisager de réduire les surfaces à désherber et d'opter pour des changements de revêtement.

GESTION DES ENTRE-TOMBES :

De manière préventive, le désherbage des espaces inter-tombes peut être évité en utilisant différentes techniques.

Il est tout d'abord primordial d'éviter les espaces entre les tombes au moment des inhumations. Les espaces à l'arrière des tombes, souvent difficilement accessibles, peuvent être, quant à eux, garnis d'une prairie fleurie, plantés de vivaces, ... Enfin, l'utilisation de plantes "carpettes", couvres-sols, évite le désherbage tout en apportant un peu de verdure parmi les tombes.

GESTION DES ALLEES :

- *Enherbement*

Si l'enherbement des allées représente une charge d'entretien plus importante que le désherbage chimique, cette pratique demande toutefois moins de temps qu'un désherbage thermique.

Cette méthode séduit de plus en plus de communes qui souhaitent également redonner des couleurs à leurs cimetières. L'enherbement rencontre les attentes de nombreux usagers : cimetière plus agréable, moins monotone, chemins silencieux, ...

L'objectif est d'obtenir un couvert végétal homogène.

Cependant, le sol sableux de notre cimetière ne nous permet pas d'utiliser de nombreuses variétés de végétaux. Celui-ci ne gardant pas l'humidité, peu de végétaux arriveront à s'implanter. Nous sommes donc à la recherche de variétés pouvant s'adapter au terrain sableux de notre cimetière.

- *Chemins en paillage*

Le paillage est idéal pour des chemins secondaires ou peu fréquentés. En déchets de taille ou écorces, il permet une circulation silencieuse dans le cimetière.

A ce jour, vous avez déjà peut-être aperçu ce changement, la municipalité a fait des tests de paillage sur un petit carré du cimetière (en haut à droite).

Trois sortes de paillage ont été disposées :

- Ecorce de pin maritime,
- Paille,
- Déchet de branche (broyage),

N'hésitez pas à tester en vous baladant dessus et nous vous invitons à donner votre avis (esthétique, praticabilité…) sur papier libre en mairie.

Betty COËLLE

Brûler ses déchets verts dans son jardin est interdit

Avec l'arrivée des beaux jours, certains sont tentés de brûler les déchets verts dans leur jardin, une pratique interdite par la loi. Des feux de déchets verts et ménagers ou autres, engendrent pollution et nuisances, ou incendie. De temps à autre, alors que la saison de la taille des arbres et des haies est de retour, s'échappent des volutes de fumée des jardins. Une pratique pourtant interdite et qui peut coûter très cher à ceux qui s'y adonnent s'ils sont repérés. L'amende maximale s'élève à 450 €.

Qu'appelle-t-on exactement « déchets verts » ?
Ce sont les résidus de tonte des gazons, les feuilles mortes, les tailles de haies, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien des massifs et autres déchets végétaux issus de votre parc ou de votre jardin.

Pour vos déchets verts, il existe des solutions pour éviter des allers-retours à la déchetterie, le paillage et le compostage sont une bonne alternative.

LES BRUITS DE JARDINAGE ou tous les autres travaux sonores sont autorisés :

- Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30
- Les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
- Les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00

Tous les bruits causés sans nécessité ou par défaut de précaution entraînant une gêne pour le voisinage sont interdits, et en particulier entre 22H00 et 7H00.

En tout état de cause, veillez à respecter la tranquillité de vos voisins!

Future mairie : l'avancement du projet

A ce jour, le permis de construire a enfin été délivré. Celui-ci a été déposé en décembre 2017 et accepté en juin 2018, soit 6 mois d'attente.

Tout comme les particuliers, la municipalité a vu son projet de Mairie consulté par l'architecte des bâtiments de France. Ce dernier avait émis des réserves bloquant l'attribution du permis de construire.

M. le Maire et l'architecte en charge du dossier de notre future mairie ont rencontré l'ABF pour trouver des solutions face au blocage et faire avancer le projet rapidement afin de ne pas perdre davantage de temps. Il est vrai que sur la dernière année deux ABF se sont succédé sur notre secteur (un troisième prochainement), ce qui n'a pas facilité les contacts.

Les modifications apportées à l'avant-projet portent essentiellement sur le mur pignon ouest de la salle du conseil, le mur extérieur des panneaux d'affichage, les dimensions des tuiles, le soubassement…

Parallèlement, les demandes de subventions auprès des potentiels financeurs ont été déposées.
Le projet global est estimé à 943 000 € (mairie et aménagement extérieur).

- Participation de l'état (DSIL) : 80 000€,
- Région : 85 000€,
- Conseil départemental : 231 000€,
- Participation de l'état (DETR) :23 500€.

Ensuite, un gros travail technique sera nécessaire, afin de passer du stade d'avant-projet à celui de projet puis de réalisation. Ce travail demande des compétences professionnelles en bâtiment et travaux public.
Dès l'obtention des différentes subventions, les appels d'offre seront lancés.

Nous ne manquerons pas de vous faire part de l'avancée du projet ni de vous présenter le plan final.

Betty COËLLE

Ecole – Une sacré Kermesse !

Le vendredi 15 juin 2018, à Eve, se déroulait une « Sacré Soirée », animée par Jean et Pierre, accompagnés de leurs assistantes.

Les artistes présents ce soir-là nous ont éblouis par la qualité de leurs prestations !!! Les plus jeunes d'entre eux, nous ont présenté 4 danses rythmées sur les airs de Pow Wow, Magic System et la Compagnie Créole. Bravo !!! Car c'est difficile pour des enfants, aussi jeunes, de retenir la chorégraphie et de danser devant autant de spectateurs.

Les artistes des classes élémentaires nous ont montré des numéros aussi divers et variés… Toutes les classes ont chanté des chansons (Destin de Céline Dion, Partir un jour des 2be3, L'Aventurier d'Indochine, …). Les enfants ont aussi dansé, notamment sur l'indémodable titre des Village People YNCA. Les CM1 / CM2, nous ont fait une démonstration d'acrosport sur un air des Daft Punk.
Une mention particulière pour les élèves de CM1/CM2 qui ont chanté en anglais et en français, la chanson de Jean Jacques Goldman « Je te donne » car ils n'ont pas encore appris la langue de Shakespeare.
Ils ont, également, réécrit la chanson « Léa » de Louise Attaque en s'appropriant les paroles. Pour cela, ils ont collaboré avec Mme Verriez, intervenante musique de la CCPV. Ce fut une très jolie prestation, riche en émotion.

Le spectacle s'est terminé en chanson avec le titre du groupe Gold « Laissez-nous chanter » interprété a capela par l'ensemble des enfants.

Un grand merci à l'équipe enseignante et à toutes les personnes qui ont participé à la préparation de ce spectacle.
Mme Champault et M. Chéron ont remis aux élèves de CM2 un diplôme et un dictionnaire pour leurs passages en 6 ème. Nous leurs souhaitons une bonne continuation dans la suite de leurs études.

Après toutes ces émotions, il était temps de se restaurer et de se « dégourdir les jambes »… Choses faites grâce aux parents d'élèves de l'association la ARPE. Comme tous les ans, ils se sont chargés d'organiser, avec brio, cette deuxième partie de soirée. Ils se sont chargés de tout installer et de tout ranger dans la cour de l'école de Eve, ils ont « invité » un DJ pour animer la soirée, …

Le RPI a beaucoup de chances d'avoir des parents d'élèves aussi investis pour leurs enfants.

Stéphanie ALVES

Nos aînés

La croisière s'amuse-Sénior

Entre 2 épisodes d'orages, le temps était calme ce 8 juin pour la sortie annuelle des anciens.

Cette année, direction Longueil-Annel a côté de Compiègne pour une croisière-déjeuner sur l'Oise a bord du bateau "L'Escapade".
3 heures 30 de navigation sur l'Oise avec passage d'écluse et commentaires des lieux croisés lors de cette ballade.

Après un bon déjeuner, le beau temps a permis a tous les participants de profiter des ponts extérieurs du bateau pour mieux profiter de cette excursion.
Une sortie qui a manifestement ravi tout le monde.

Xavier FRANCOIS

Club des Séniors

Le club des seniors se retrouve un jeudi sur deux à la salle polyvalente à partir de 14 heures. C'est l'occasion de se retrouver et de passer un bon moment ensemble. Ce club est ouvert à tous.

Le prochain rendez-vous est le jeudi 12 juillet. Après, ce sera la trêve estivale et la reprise est fixée au 6 septembre.

Nous vous y attendons nombreux.

Xavier FRANCOIS

Adapter son logement pour bien y vieillir : des conseils et des aides près de chez vous

Adapter son logement pour bien y vieillir et y demeurer autonome peut nécessiter parfois :

- des sécuri-gestes qui ne coûtent rien : désencombrement du logement et de ses circulations intérieures et extérieures.
- des petites dépenses (par exemple mise à hauteur des prises de courant, pose de rampes et de mains courantes).
- des dépenses plus importantes (par exemple changement de baignoire en douche).

Ces travaux peuvent englober des dépenses d'amélioration thermique pour pouvoir continuer d'occuper un logement confortable et économique.
Des aides existent : subventions (ANAH, Conseil Départemental…), prêts à taux bonifié, crédits d'impôt, ce qui peut se traduire par une dépense restant à charge très faible par rapport au coût total des travaux.
Chaque aide a ses propres règles d'attributions (nature des travaux, plafond de ressources…).

- Les conseillers de l'ADIL se tiennent à votre disposition pour toute information sur les sécuri-gestes du quotidien et les travaux d'accessibilité, d'adaptation et d'amélioration thermique de votre logement.
- Les conseillers de l'ADIL vous délivrent un conseil personnalisé sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

ADIL 60 : 17 rue Jean Racine, 60000 Beauvais – permanences de proximité partout dans le département, près de chez vous – www.adil60.org

ASDAPA Personnes Âgées — L'aide à domicile — Partenaire de amapa by doctocare

Aide à Domicile (H/F)
Employé à Domicile (H/F)
Auxiliaire de Vie Sociale (H/F)

Vous effectuez l'aide à la toilette des personnes âgées, les courses, les repas et l'entretien du linge et du cadre de vie suivant les besoins.

Sectorisés en fonction de votre lieu d'habitation, sous contrat à durée indéterminée, à durée déterminée, à temps plein ou à temps partiel. Vous pourrez être accompagné(e) notamment par des formations pratiques liées aux techniques d'intervention à domicile.

Disponible en semaine et 1/3 week-end.

Permis B et véhicule indispensables.

Rémunération suivant expérience et ancienneté convention de la branche de l'aide à domicile.

Pour nous contacter, merci de nous adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) à :
recrutementbeauvais@aide-domicile-oise.com

Ou par courrier :
ASDAPA 23, rue Jean Monnet
BP 30541 - 60005 BEAUVAIS CEDEX

Emploi

Postes basés sur l'ensemble du département de l'Oise

Culture

ATELIER LOISY'R
Atelier photo

Déjà 6 mois que l'atelier photo a commencé, et déjà de superbes images, pleines de bonne humeur, de bons moments passés à apprendre, progresser, et surtout se faire plaisir en prenant des photos.

Félicitation également à Elisabeth et Laurent qui ont remporté respectivement la neuvième et la deuxième place au concours photo organisé par l'espace culturel du Plessis Belleville. Bravo à eux.

Quant à la suite, après un petit break durant l'été, l'atelier photo reviendra avec plein de projets. Si vous voulez vous joindre à nous aux mois de septembre, **appeler Jean Marc au 06 75 87 86 82.**

Notez également qu'une ou deux sorties photos seront organisées cet été.

Bonnes vacances à tous !

atelierloisyr@versurlaunette.fr

06 44 73 54 81

Festivités / Manifestations

Fête foraine, feu d'artifice, brocante, spectacle… Ver a fait la fête pendant quatre jours !

Samedi 5 mai, sous un magnifique ciel bleu, les enfants ont profité des différentes attractions (manège pour les petits, auto tamponneuses pour les plus grands, tir à la carabine, pêche aux canards …) et grignoté de délicieuses confiseries.

A la tombée de la nuit, petits et grands se sont donné rendez-vous pour la traditionnelle retraite aux flambeaux. Après une petite marche dans une chaleureuse ambiance, tout le monde a pu apprécier un très joli feu d'artifice, tiré au stade municipal.

Le dimanche, consacré à notre traditionnelle brocante, les exposants et visiteurs ont pu apprécier pour cette édition les danseurs de Country dans la cour de l'école ou le passage du clown avec son tripoteur dans les allées de la brocante.

Les lundi 7 et mardi 8 mai, les enfants et adolescents ont pu profiter une dernière fois de la fête foraine et utiliser les tickets offerts par la municipalité.

Betty COËLLE

Ver Loisy'R & La Mairie

Vous proposent

pour le Centenaire

de la Guerre 14-18

« Les Champs de Batailles de l'Artois »

TERRE DE CONFLITS & DE SOUVENIRS DE LA GRANDE GUERRE !!!

(Carrière Wellington, Mémorial de Vimy et Notre Dame de Lorette)

Sortie d'une journée en car

Déjeuner à « La Rapière » Sur la Grand'Place d'Arras

Le Dimanche 7 octobre 2018

Tarifs :
Habitant : 49 €
Hors commune : 65 €

(Nombre de places limité)
Réservation uniquement auprès de Ver Loisy'R
06 44 73 54 81 ou verloisyr@orange.fr

Vous proposent la Revue

« Paris Merveilles »

Déjeuner Spectacle au

LIDO · DE PARIS ·

Dimanche 25 novembre 2018

Tarifs : Transport / Repas / Spectacle

Habitant = 99 €
Hors commune = 125 €

(Nombre de places limité)

Réservation uniquement auprès de Ver Loisy'R

06 44 73 54 81 ou verloisyr@orange.fr

Tenue correcte exigée

GYM FORM' BIEN-ETRE

GYM FORM' BIEN-ETRE

VER S/LAUNETTE

L'association vous propose toute l'année des activités de remise en forme à la salle polyvalente

LUNDI
DE 18H00 à 19H00
Stretching et détente

MERCREDI
DE 18H30 A 19H30
DE 19H30 A 20H30
Renforcement musculaire

SAMEDI
9h00 à 11h30
Marche Nordique en forêt d'Ermenonville

Renseignements et inscriptions 03 44 54 77 31 - chrisgym60@gmail.com

Nous remercions tous les adhérents pour leur participation active au sein de notre association et vous donnons rendez-vous dès le lundi 17 septembre 2018 pour la reprise des activités.
Bonnes vacances

EWTAMT

Ecole de Wing Tsun et Arts Martiaux Traditionnels

L'association EWTAMT vous présente ses nouveaux logos et vous donne rendez-vous dès la rentrée de septembre pour venir découvrir les arts martiaux : Wing Tsun, l'Eskrima Balintawak Nickelstick et Kyusho.

Rejoignez-nous !

WING TSUN :
Mercredi de 20 H 45 à 22 H 15 (adultes)
Samedi de 09 H 30 à 11 H 00 (ados & adultes)

ESKRIMA :
Jeudi de 19 H 00 à 20 H 30
Samedi de 11 H 00 à 13 H 00

KYUSHO :
Dimanche de 09 H 30 à 11 H 00

Renseignements auprès de Laurent JOVER au 06 19 14 16 52
http://wingtsun-othis.fr/

ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX DE LOISY

Le Domaine de Saint-Sulpice nous prête son jardin, c'est à nous de l'entretenir par des parcelles de potager qui sont louées à l'année.

Vous aurez le plaisir de cultiver vos légumes et fleurs dans un cadre agréable au milieu des pommiers et de la Thève qui passe au milieu du jardin.

Si vous souhaitez visiter simplement le jardin, il y a toujours des jardiniers le samedi ou le dimanche qui arrosent leurs légumes.

Il reste quelques parcelles à louer.
Tarif : 30 € (les 120 m² environ)

Contactez-nous si vous souhaitez des renseignements :
M. PILLOY –
Tél. 06 08 03 39 96

Vous aimez le jardin, faire votre potager, manger vos légumes

Mais vous n'avez pas de jardin chez vous ou trop petit

Venez nous rejoindre et partager le plaisir de faire un potager ou des fleurs

Il est encore temps avant la fin de la saison

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis le 4 juin, la modification de la collecte des déchets ménagers que nous produisons est entrée en vigueur.

Tous, ou presque, ont été dotés de 2 bacs neufs afin d'être compatibles avec le nouveau système de collecte.
Pour les habitants qui n'en sont pas encore dotés, vous devez prendre contact rapidement avec la mairie pour en obtenir, les anciens modèles de bac ne pouvant pas être vidés par les nouveaux camions.

- Le ramassage de la poubelle noir a lieu le lundi après midi entre 14h et 21h
- La poubelle jaune le vendredi après-midi entre 14h et 21h (sauf rue du Péron et ruelle du Curé le jeudi après-midi)

Les poubelles sont à disposer à l'endroit qui vous a été indiqué lors de la distribution ; si aucune indication ne vous a été faite, la poubelle est à placer là où elle vous a été remise, une fois vidée.

La poubelle doit être mise collerette face à la route et bien parallèle.

Le contenu des bacs ne doit pas déborder pour avoir un ramassage propre (pas de poubelle qui déborde)

La période de 3 mois, allant de juin à août, va permettre à Veolia de déterminer définitivement le lieu de présentation de vos bacs.

Actuellement de nombreux bacs sont détériorés par le service de collecte, signalez-le sans tarder à la CCPV au 03 44 88 30 91 ou en mairie pour vous la faire remplacer.

Pour certains foyers, le bac de 240 L qui vous a été fourni ne convient pas. La CCPV peut vous l'échanger contre un bac plus petit de 180 L (quantité limitée et sous condition)

Le ramassage des déchets verts continue à avoir lieu le jeudis matin. Toutefois vous devez utiliser un bac à la norme de 240 L maximum (voir photo à droite) ; les fagots et petites poubelles de 80 L avec anses ne seront plus ramassés dès le 1er juillet.

Pour éviter la colonisation des poubelles sur nos trottoirs, celles-ci sont autorisées à être sorties la veille au soir à partir de 20h et rentrées avant 21h le jour de ramassage.

Yves CHERON

Opération tranquillité vacances

La gendarmerie veille sur les logements laissés vacants en votre absence.

Les patrouilles de gendarmerie assurent dans le cadre de leurs missions des passages fréquents sur les domiciles signalés.

Ce dispositif, totalement gratuit, n'est pas incompatible avec les actions éventuellement mises en œuvre au sein du voisinage comme par exemple le ramassage du courrier ou l'ouverture des volets pendant l'absence de l'occupant des lieux.

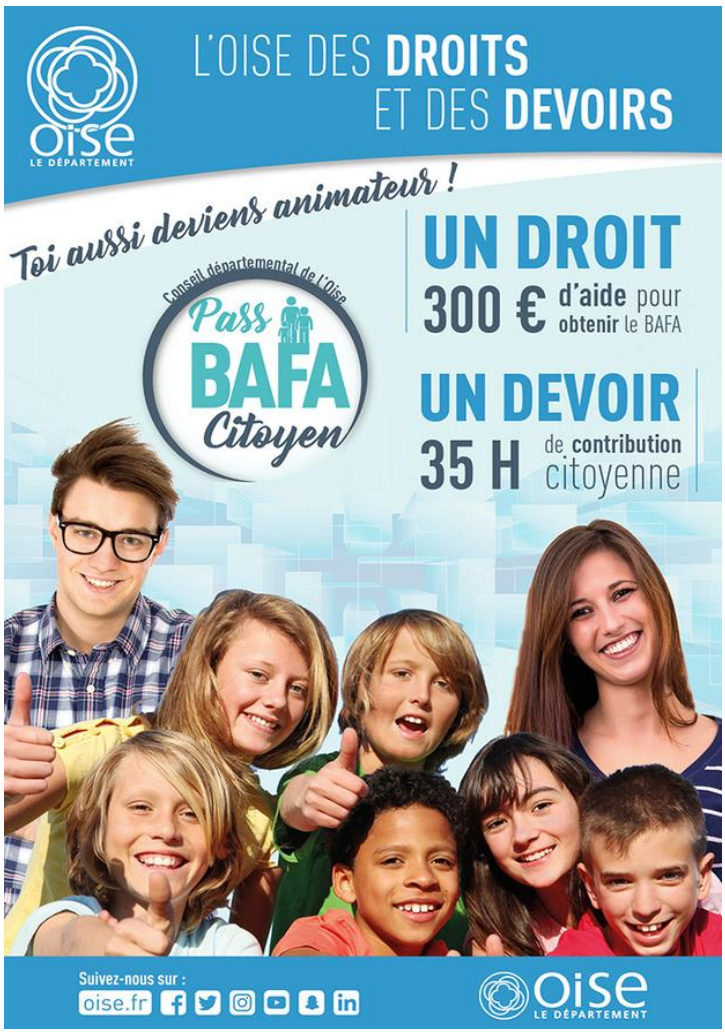

Jeux N°18

Le labyrinthe

Le jardinier a perdu le chemin qui le conduit aux salades. Dessinez le chemin qui lui permettra d'aller les arroser.

Les sept erreurs

Sept erreurs se sont glissées dans le deuxième dessin. Saurez-vous les retrouver ?

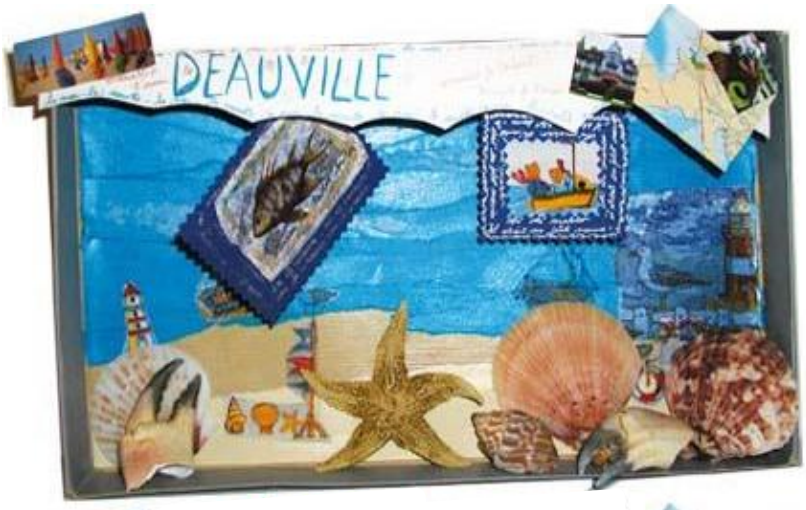

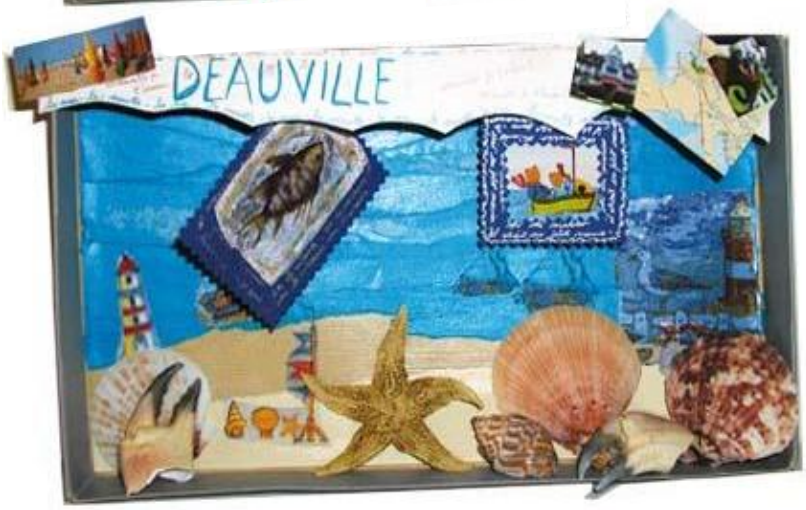

Charade

Mon premier est au milieu de la figure.
Mon deuxième est le contraire d'habillé.
Mon troisième dirige les bateaux en mer la nuit.
Mon tout est une fleure sur l'eau.

Qui suis je ?

Réponses : Charade : Nez-Nu-Phare (Nénuphar

SUDOKU

Facile :

	3		1			6		8
8			9	2		7		1
6		9						
4	2			9	3			
		1	5	4	2	8		
			7	1			2	9
						1		6
1		6		7	9			5
3		5			1		4	

Difficile :

6	7			4				
			9		5		3	
4			1					8
		2						
9	8						2	1
						6		
3					6			5
	5		4		8			
				7			4	9

La règle *: Chaque chiffre de 1 à 9 doit être présent une et une seule fois sur les lignes, les colonnes et les régions (9 carrés de 3X3)*

Ne pas jeter sur la voie publique